



Formulaire d'inscription Exposant Marche

20ème édition de la Fête du Bleu du Vercors-Sassenage
25 juillet 2021 - Autrans (38 880)

**Délai d'envoi :
mercredi 12 mai 2021 à 12h**

**Les inscriptions reçues hors délai ne
seront pas prises en compte.**

Par courrier : **Maison du Parc** – A l'attention de Fête du Bleu - Exposant

255 chemin des fusillés - 38 250 Lans-en-Vercors

ou Par mail : exposant@pnr-vercors.fr

Vous êtes exposant sur le Parc naturel régional du Vercors, complétez la catégorie vous correspondant :

- Producteur fermier** : réalise la production, la transformation et la mise en marché du produit
- Artisan alimentaire** : réalise la transformation et la mise en marché du produit en présentant un savoir-faire particulier
- Artisan créateur** : réalise les produits soit entièrement à la main, soit à l'aide d'outils à main ou même de moyens mécaniques, pourvu que la contribution manuelle directe de l'artisan demeure la composante la plus importante du produit fini
- AOP / IGP** de la région Auvergne-Rhône Alpes

RENSEIGNEMENT SUR L'EXPOSANT

* **Nom de l'entreprise/Raison sociale** :

* **N°siret/MSA** :

* **Adresse siège social** :

.....

* **Téléphone** : **Email** :

* **Responsable du stand**

(nom, prénom et numéro de téléphone portable)

INFORMATIONS RELATIVES A VOTRE STAND

Descriptif du contenu du stand

Type de production vendue (toute production non signalée ne pourra être

vendue le week-end de la fête) :

.....

.....

Barnum ou Parasol de marché pour l'ensemble des exposants (aucun matériel

ne sera fourni par l'organisation)/ Indiquer obligatoirement la taille (longueur

x profondeur) du barnum ou du parasol ; **lestage obligatoire** :

.....

.....

Emplacement (contraintes, besoins particuliers) :

.....

.....

MATERIEL ET BESOIN ELECTRIQUE

→ Vous devez apporter tables, chaises, cloisons
nécessaire à votre stand

→ Electricité mise à disposition gratuitement des
exposants, **MERCI DE RENSEIGNER précisément le
matériel** (camion frigo, banque réfrigérée,
ordinateur, lampe...) et **puissance totale**

Matériel(s) électrique(s)

-

-

-

Puissance totale _____ **KW/h**

**ATTENTION : tout besoin NON RENSEIGNE ne
pourra être pris en compte après l'inscription**

Stand

L'organisation met à disposition pour :

- * Producteur fermier, AOP-IGP et boutique du Bleu : un espace extérieur sur la voie publique, appelé **Marché des Producteurs fermiers**
- * Artisan alimentaire : un espace extérieur sur la voie publique, appelé **Marché du Terroir**
- * Artisan créateur : un espace extérieur sur la voie publique, appelé **Marché des Créateurs**.

Note : Tous les exposants sont invités à venir avec leur propre structure (barnum, parasol, lestage...). L'organisation ne fournira pas de matériel.

Bon de commande

Selon votre catégorie, veuillez renseigner votre souhait de stand ci dessous

Emplacement extérieur « Marché des Producteurs fermiers » BARNUM NON FOURNI

Producteurs fermiers : 15 € / mètre linéaire de 2m de 3m de 4m

Emplacement extérieur « Marché du terroir » BARNUM NON FOURNI

Artisans alimentaires : 20 € / mètre linéaire de 2m de 3m de 4m

Emplacement extérieur « Marché créateurs » BARNUM NON FOURNI

Artisans créateurs : 15 € / mètre linéaire de 2m de 3m de 4m

→ Pour toute demande de mètre supérieur, merci de contacter l'organisation

Les producteurs fermiers amenant des animaux au comice agricole bénéficieront* d'une réduction de 50 % sur le coût de l'emplacement (à hauteur de 3ml maxi). *Sous condition d'acceptation du comité de sélection

Animaux amenés : espèces, race, nombre

.....
.....
.....

Documents obligatoires pour valider l'inscription

- * attestation d'assurance RC professionnelle
- * votre numéro SIRET en fonction de votre activité.
- * attestation d'affiliation à la MSA (pour les producteurs fermiers)
- * attestation d'inscription à la chambre des métiers et de l'artisanat (pour les artisans alimentaires ou créateurs)

VOTRE ENGAGEMENT

Je soussigné(e).....
occupant la fonction de responsable, dûment mandaté
et agissant pour la société ci-indiquée, certifie
l'exactitude des renseignements donnés, déclare avoir
pris connaissance de la charte ci-contre et s'engage à la
respecter.

DATE

Signature précédée
de la mention « lu et approuvé »



Charte des exposants Marché

Edition 2021



En participant au marché exposant de la Fête du Bleu Vercors-Sassenage, je m'engage à :

- ✓ Ne pas proposer sur le stand des produits en "achat-revente".
- ✓ Ne pas vendre de « restauration »: sandwiches, canettes de boissons, salade, plats préparés...
- ✓ Ne pas utiliser de consommable en plastique jetable pour les dégustations ou autre, si elle est autorisée le jour de la Fête (cf. mesures sanitaires en vigueur COVID 19)
- ✓ Ne pas utiliser de point chaud sous les chapiteaux
- ✓ A respecter le contenu du stand présenté, le descriptif transmis lors de l'inscription et validé par les organisateurs.

Seront uniquement admis sur les espace Marché de la Fête du Bleu Vercors-Sassenage :

- ✓ Les producteurs et artisans ayant leur siège d'activité sur l'une des communes du Parc du Vercors (sauf villes portes) - voir liste ici
- ✓ Quand il y a plusieurs producteurs ou artisans alimentaires sur les mêmes produits, la priorité est donnée :
 - Aux producteurs du réseau Fermes du Vercors® et/ou marque Valeurs Parc
 - A ceux qui se situent dans le secteur du lieu de la fête

En cas de non-respect de cette charte le jour de la Fête du Bleu Vercors-Sassenage, les organisateurs vous demanderont de retirer du stand les articles non conformes et se réservent le droit d'exclusion définitive pour les éditions suivantes.

Liste des communes du Parc (hors ville portes)

Auberives-en-Royans	Presles
Autrans-Méaudre en Vercors	Rencurel
Beaufort-sur-Gervanne	Rochechinard
Bouvante	Romeyer
Chamaloc	Rovon
Château-Bernard	Sassenage (partiellement classée)
Châtelus	Seyssinet-Pariset (partiellement classée)
Châtillon-en-Diois	Seyssins (partiellement classée)
Chichilianne	Saint-Agnan-en-Vercors
Choranche	Saint-Andéol (Drôme)
Claix (partiellement classée)	Saint-Andéol (Isère)
Clelles	Saint-André-en-Royans
Cognin-les-Gorges	Saint-Gervais
Combovin	Saint-Guillaume
Corrençon-en-Vercors	Saint-Jean-en-Royans
Die	Saint-Julien-en-Quint
Échevis	Saint-Julien-en-Vercors
Engins	Saint-Just-de-Claix
Fontaine (partiellement classée)	Saint-Laurent-en-Royans
Gigors-et-Lozeron	Saint-Martin-de-Clelles
Glandage	Saint-Martin-en-Vercors
Gresse-en-Vercors	Saint-Martin-le-Colonel
Izeron	Saint-Michel-les-Portes
La Chapelle-en-Vercors	Saint-Nazaire-en-Royans
La Motte-Fanjas	Saint-Nizier-du-Moucherotte
La Rivière	Saint-Paul-lès-Monestier
Lans-en-Vercors	Saint-Pierre-de-Chérennes
Laval-d'Aix	Saint-Quentin-sur-Isère (partiellement classée)
Le Chaffal	Saint-Romans
Le Gua	Saint-Thomas-en-Royans
Léoncel	Saint-Paul-de-Varces
Lus-la-Croix-Haute	Sainte-Croix
Malleval-en-Vercors	Sainte-Eulalie-en-Royans
Marignac-en-Diois	Vachères-en-Quint
Miribel-Lanchâtre	Varces-Allières-et-Risset (partiellement classée)
Le Monestier-du-Percy	Vassieux-en-Vercors
Le Percy	Veurey-Voroize (partiellement classée)
Montaud	Villard-de-Lans
Noyarey (partiellement classée)	
Oublèze	
Oriol-en-Royans	
Plan-de-Baix	
Ponet-et-Saint-Auban	
Pont-en-Royans	